

**Mairie de SURY-LE-COMTAL**

**Séance du Conseil Municipal du 26 août 2014**

**Compte-rendu sommaire**

**Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Membres en exercice : 29**

**Membres présents : 21**

**Membres excusés avec pouvoir : 8**

**Membres absents : 0**

**ORDRE DU JOUR**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2014 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à la majorité des membres par 27 voix pour, 2 abstentions (personnes absentes).

**Ajout de deux questions à l'ordre du jour**

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte l'ajout de deux questions à l'ordre du jour relatives à des demandes de subvention au titre des amendes de police.

**Demande de subvention – La Dévalla**

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour chacune des deux tranches.

**Demande de subvention – Sanzieux**

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour chacune des deux tranches.

**RYTHMES SCOLAIRES**

**Horaires scolaires et Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

A la majorité des membres par 23 voix pour, 2 contre, 4 abstentions, l'Assemblée approuve la mise en place des horaires scolaires et Temps d'Activités Périscolaires ainsi que les horaires de la garderie du mercredi.

**Tarif – Mise en place du quotient familial (QF)**

**Périscolaire – Temps d'Activités Périscolaires (TAP) – Pénalités**

A la majorité des membres par 21 voix pour, 1 contre, 7 abstentions, l'Assemblée approuve la mise en place du quotient familial pour l'année scolaire 2014-2015, les tarifs et pénalités pour le périscolaire matin et soir, les Temps d'Activités Périscolaires, la garderie et le restaurant scolaire.

## Mise en place du paiement par prélèvement et par Titre Payable par Internet (TIPI)

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la mise en place du paiement par prélèvement et par Titre Payable par Internet (TIPI) dans le cadre des rythmes scolaires.

## Règlements intérieurs – Restaurant scolaire – Accueil périscolaire – Garderie – Pause méridienne – Accueil périscolaire matin et soir – Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les règlements intérieurs du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire - garderie pause méridienne, de l'accueil périscolaire matin et soir et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

## QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée devait :

- Adopter dix-huit décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 8 septembre 2014

Le Maire

Yves MARTIN

